



**NATIONS
UNIES**



**Convention sur la lutte
contre la désertification**

Distr.
GÉNÉRALE

ICCD/COP(8)/12
31 juillet 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES

Huitième session

Madrid, 3-14 septembre 2007

Point 15 de l'ordre du jour provisoire

Relations entre le secrétariat et le pays hôte

RELATIONS ENTRE LE SECRÉTARIAT ET LE PAYS HÔTE

Note du secrétariat*

Résumé

1. Par sa décision 29/COP.7, la Conférence des Parties a prié le secrétariat de continuer de développer ses relations avec le Gouvernement allemand, le Land de Rhénanie du Nord-Westphalie et la ville de Bonn, ainsi qu'avec la communauté scientifique et le secteur privé.
2. Le présent document a été établi sur la base des activités entreprises dans le pays hôte du secrétariat de la Convention, et en collaboration étroite avec les homologues officiels et divers interlocuteurs allemands.
3. La Conférence des Parties à sa huitième session voudra peut-être examiner le rapport sur les relations entre le secrétariat et le pays hôte et donner des conseils selon qu'il conviendra.

* Le présent document a été soumis tardivement en raison du peu de temps disponible entre la cinquième session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention et la huitième session de la Conférence des Parties.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. INTRODUCTION.....	1 – 3	3
II. INFORMATION SUR LES ACTIVITÉS ENGAGÉES ENTRE NOVEMBRE 2005 ET JUIN 2007	4 – 30	3
A. Collaboration avec les autorités allemandes	4 – 19	3
B. Activités organisées pendant l'Année internationale des déserts et de la désertification.....	20 – 23	6
C. Collaboration avec la communauté scientifique	24 – 28	6
D. Collaboration avec le secteur privé.....	29 – 30	7
III. FONCTIONNEMENT DU COMPLEXE DES NATIONS UNIES À BONN.....	31 – 34	7
IV. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	35	8

I. INTRODUCTION

1. Par sa décision 29/COP.7, la Conférence des Parties a prié le secrétariat de continuer de développer ses relations avec le Gouvernement allemand, le Land de Rhénanie du Nord-Westphalie et la ville de Bonn, ainsi qu'avec la communauté scientifique et le secteur privé, et de lui faire rapport, à sa huitième session, sur les nouveaux progrès qu'il aura enregistrés dans ses relations avec le pays hôte.
2. Le présent document donne des informations actualisées sur les relations de travail entre le secrétariat et le pays hôte et autres acteurs mentionnés dans la décision 29/COP.7.
3. Ce document donne également des informations sur le fonctionnement du complexe des Nations Unies à Bonn et sur les arrangements conclus par le pays hôte et les organismes des Nations Unies établis à Bonn concernant le partage du coût de ces installations.

II. INFORMATIONS SUR LES ACTIVITÉS ENGAGÉES ENTRE NOVEMBRE 2005 ET JUIN 2007

A. Collaboration avec les autorités allemandes

4. Pendant la période allant de novembre 2005 à juin 2007, le secrétariat a continué de travailler en étroite collaboration avec les autorités allemandes compétentes. De nombreuses réunions consultatives sur la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification ont été organisées et des activités conjointes ont été entreprises.

1. Collaboration avec le Ministère fédéral de la coopération et du développement économiques

5. Le Secrétaire d'État parlementaire du Ministère fédéral allemand de la coopération et du développement économiques (BMZ) et le Secrétaire exécutif de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification ont tenu plusieurs consultations – en janvier, février et octobre 2006 – à Bonn et à Berlin (Allemagne). Au cours de ces entretiens, ils ont abordé diverses questions importantes portant, notamment, sur la mise en œuvre de programmes d'action nationaux, la célébration de l'Année internationale des déserts et de la désertification (AIDD), la situation financière de la Convention, et l'inscription de la désertification et de l'élimination de la pauvreté parmi les domaines à aborder pendant la présidence allemande de l'Union européenne.

6. Lors de ces réunions, le Gouvernement allemand a réitéré sa volonté de soutenir les activités de la Convention, notamment en collaborant avec des organisations internationales telles que la Banque mondiale, les banques régionales de développement, le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et d'autres institutions spécialisées des Nations Unies.

7. Le Ministère fédéral de la coopération et du développement économiques a accueilli deux réunions du Groupe de travail intersessions intergouvernemental spécial sur l'élaboration d'une stratégie pour la Convention. Ces réunions se sont tenues à Bonn en mai et juillet 2006, en étroite collaboration avec le secrétariat.

2. Coopération avec d'autres ministères

8. Le secrétariat a maintenu des relations de travail dynamiques avec d'autres ministères, y compris le Ministère fédéral de l'environnement, le Ministère fédéral de la recherche et de l'éducation et le Ministère fédéral des affaires étrangères. Le secrétariat et le Ministère fédéral des affaires étrangères ont organisé de concert une conférence sur la désertification et la sécurité à Berlin en juin 2007.

3. Collaboration avec l'Institut de crédit pour la reconstruction

9. L'Institut de crédit pour la reconstruction (KfW), la plus importante banque de développement allemande, a mis en place un dispositif de partenariat stratégique avec plusieurs pays en développement touchés, dont 22 pays d'Afrique. Les questions liées au développement rural, y compris la dégradation des sols, forment l'un des principaux domaines sectoriels auxquels le KfW s'intéresse activement.

10. Le KfW a exprimé sa volonté de promouvoir des investissements dans les zones arides. Une réunion consultative entre le KfW et le secrétariat est prévue pour la fin 2007, en vue d'étudier les possibilités de collaboration dans le contexte des processus de mise en œuvre de la Convention.

4. Coopération avec le Parlement de la République fédérale d'Allemagne

11. Le secrétariat entretient depuis longtemps une relation de coopération avec le Parlement allemand. Le Président de la Commission de la coopération et du développement économiques du Parlement allemand et le Secrétaire exécutif se sont rencontrés à Berlin en octobre 2006. Au cours de leurs échanges de vues, ils ont reconnu que les zones rurales des pays en développement touchés, où vivent plus de 80 % des pauvres, méritaient une plus grande attention. S'agissant des domaines sur lesquels les décideurs devraient faire porter plus particulièrement leurs efforts, ils ont envisagé les investissements économiques dans les zones arides, la promotion des sources d'énergie renouvelables et la synergie entre les conventions de Rio. Ils sont également convenus que le soutien aux projets sur l'élimination de la pauvreté devrait prendre en compte la situation spécifique des pays en développement touchés par des sécheresses à répétition et la désertification.

12. Dans ce contexte, le Secrétaire exécutif, prenant la parole devant la Commission de la coopération et du développement économiques à sa vingt-deuxième session, tenue à Berlin en octobre 2006, a souligné le rôle des parlements dans la promotion du processus découlant de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification.

5. Coopération avec les pouvoirs régionaux et locaux et autres partenaires

13. Conformément à la décision 29/COP.7, le secrétariat a continué de développer ses relations avec le Gouvernement du Land de Rhénanie du Nord-Westphalie. Des investissements importants ont été consacrés par le gouvernement régional à la rénovation du Langer Eugen (le bâtiment qui abrite actuellement les bureaux des Nations Unies à Bonn) et à la construction du complexe des Nations Unies.

14. Une activité de sensibilisation, intitulée «la journée des déserts à Bonn», a été lancée à l'occasion de l'Année internationale des déserts et de la désertification (AIDD), sous le patronage du maire de Bonn. Le Ministère fédéral de la coopération et du développement économiques et l'Agence allemande de coopération technique (Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit, GTZ) ont également contribué à la préparation et à l'organisation de cette initiative. De nombreux membres du grand public, ainsi que des représentants d'institutions spécialisées, ont participé à cette manifestation, qui comprenait notamment des exposés, présentés dans l'enceinte de l'ancien Parlement, sur la dégradation des sols et la désertification, les défis et les solutions possibles; et une exposition de photographies sur le thème «Déserts du monde».
15. Parallèlement à cette journée des déserts, une table ronde a été organisée au siège de la Deutsche Welle avec la participation d'experts de renommée internationale en matière de désertification.
16. Le secrétariat a continué de renforcer sa coopération avec d'autres administrations locales d'Allemagne. En novembre 2006, le Secrétaire exécutif a rencontré le Président du Parlement du Land de Bade-Wurtemberg et le maire de Stuttgart. Ils ont examiné, entre autres questions, la possibilité de faire appel aux compétences et savoir-faire disponibles à Stuttgart dans le domaine de la gestion intégrée de l'eau, le problème de la migration qui est l'un des effets engendrés par la désertification, et la nécessité de favoriser la synergie, au niveau national, entre les conventions de Rio.
17. La coopération entre le secrétariat et la ville de Hambourg s'est également renforcée, en particulier par l'intermédiaire du Centre de recherche sur les zones arides de Hambourg (DRCH), qui s'occupe de projets de recherche visant à améliorer le potentiel des zones arides, y compris dans le domaine de la lutte contre la désertification et de l'adaptation aux changements climatiques. Le DRCH travaille en étroite collaboration avec d'autres réseaux, dont certains sont situés en Afrique, et a mis au point un système d'observation des terres arides. Le DRCH abrite les secrétariats du réseau allemand «Desert*Net Germany» et du nouveau réseau européen «European DesertNet». Il collabore en outre avec l'Institut Max Planck de Hambourg.
18. L'État libre de Bavière apporte également son soutien aux activités de la Convention. Une exposition sur les déserts et les terres arides a été organisée à Rosenheim, dans le contexte de l'AIDD. Le Centre des sciences de l'environnement de l'Université de Augsburg participe à des recherches et études sur la gestion des ressources en eau et des sources d'énergie.
19. Le secrétariat compte d'autres grands partenaires en Allemagne, y compris des fondations menant des activités liées à la coopération au développement et à la lutte contre la pauvreté. Il a par ailleurs établi des liens de collaboration avec les fondations Friedrich Ebert et Konrad Adenauer, et a participé à des manifestations organisées par celles-ci. En mai 2007, la fondation Friedrich Ebert, en coopération avec le Ministère fédéral de la coopération et du développement économiques et le GTZ, et en association avec le secrétariat, a organisé à Bruxelles une conférence internationale sur le rôle de la gouvernance dans la lutte contre la désertification. Participaient à cette manifestation les parties prenantes suivantes: des représentants des États membres de l'Union européenne (UE), ainsi que des représentants du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, d'organisations non gouvernementales (ONG) et de la société civile.

B. Activités organisées pendant l'Année internationale des déserts et de la désertification

20. Le secrétariat a lancé plusieurs activités en divers lieux d'Allemagne dans le contexte de l'AIDD, y compris des débats, conférences et expositions, en coopération avec les autorités nationales et locales.

21. La Journée mondiale de la lutte contre la désertification (17 juin) a été célébrée à Bonn en coopération avec la Deutsche Welle, la ville de Bonn, et le BMZ. Une conférence de presse et des entrevues ont été organisées, et le secrétariat a été associé à des exposés sur la Convention dans le cadre de plusieurs ateliers, séminaires et conférences scientifiques. Toutes ces manifestations ont fait l'objet de reportages dans les médias allemands (radio et télévision), et ont ainsi contribué à la diffusion d'informations sur les buts et objectifs de la Convention.

22. Une conférence internationale à l'intention de journalistes spécialisés dans le domaine du développement durable et de la lutte contre la désertification a été organisée en décembre 2006, avec la participation du secrétariat.

23. De nombreux partenaires allemands se sont montrés particulièrement actifs en matière d'information du public en 2006, et ont mis au point des outils d'information et de formation, y compris des sites Web spécifiquement dédiés au problème de la désertification, et des maquettes pédagogiques pour les écoles. Un grand nombre de ces activités ont bénéficié du soutien du Ministère fédéral de la coopération et du développement économiques et du GTZ.

C. Collaboration avec la communauté scientifique

24. Le secrétariat a participé à des conférences et des débats dans le cadre de divers séminaires et dialogues interactifs organisés par la communauté universitaire allemande.

25. La coopération avec l'Université de Bonn s'est sensiblement développée pendant la période considérée. Au début de 2006, le Secrétaire exécutif et le doyen de l'Université sont convenus de renforcer leur collaboration et ont créé un comité directeur commun chargé d'établir un programme de coopération entre les deux institutions et d'assurer la coordination des activités. À la suite de quoi, lors d'un atelier commun organisé à Bonn en novembre 2006, un cadre général de collaboration entre le secrétariat et l'Université de Bonn a été mis au point.

26. Le secrétariat continue d'intensifier ses relations de travail avec d'autres instituts scientifiques allemands. Il coopère notamment avec l'association «Desert*Net Germany», qui a pour but d'approfondir les connaissances scientifiques sur la désertification. En coopération avec cette association, une conférence sur les sols et la désertification a eu lieu à Hambourg en mai 2006. Cette association a également organisé une réunion de Diversitas, Allemagne, à l'occasion de la Journée internationale de la diversité biologique (22 mai 2006) et la première réunion du réseau «European DesertNet», en octobre 2006; ces deux réunions ont eu lieu dans les locaux du secrétariat de la Convention.

27. Le secrétariat a également participé à une conférence scientifique organisée par l'Université de Trèves en septembre 2005 sur «la télédétection et le traitement des informations géographiques dans le contexte de l'évaluation et la surveillance de la dégradation des terres et de la désertification».

28. Le Secrétaire exécutif a fait un exposé sur les activités de la Convention à l'Université de Hohenheim en décembre 2006, dans le cadre d'activités visant à promouvoir l'utilisation de sources d'énergie renouvelables et le développement des biocarburants.

D. Collaboration avec le secteur privé

29. Les relations avec le secteur privé allemand, y compris les institutions financières, évoluent aussi de façon naturelle vers des relations de coopération constructive. Les initiatives lancées en coopération avec les milieux d'affaires ont porté sur les éléments suivants:

a) Programmes de recherche sur les sources d'énergie renouvelables, y compris les biocarburants;

b) Ateliers sur les écosystèmes de terres arides et le risque de dégradation des sols et de désertification;

c) Études sur l'utilisation de l'eau recyclée dans l'agriculture.

30. Un groupe bancaire privé a récemment exprimé sa volonté d'appuyer des projets de développement dans les régions sujettes à la désertification, par l'intermédiaire de sa fondation d'aide au développement. Le secrétariat est en train d'analyser les modalités qui permettront aux pays en développement touchés et aux organisations communautaires d'avoir accès à ces possibilités de financement.

III. FONCTIONNEMENT DU COMPLEXE DES NATIONS UNIES À BONN

31. Le secrétariat de la Convention a déménagé dans le complexe des Nations Unies à Bonn en juin 2006, en même temps que d'autres organismes des Nations Unies. Le Gouvernement allemand a entièrement financé et facilité ce transfert de locaux.

32. Le nouveau complexe regroupe actuellement les bureaux de 12 organismes des Nations Unies, la plupart d'entre eux spécialisés dans les domaines de l'environnement et du développement durable. Par la suite, le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et un nouveau centre de conférence international de Bonn seront installés dans le complexe des Nations Unies.

33. Le nouveau complexe des Nations Unies a été inauguré le 11 juillet 2006 par M. Kofi Annan, alors Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, et la Chancelière allemande, M^{me} Angela Merkel. À l'occasion de cette cérémonie officielle, les autorités politiques allemandes ont réitéré l'importance des organismes des Nations Unies établis à Bonn, en tant que centre pour l'environnement et le développement durable, et le Secrétaire général a fait l'éloge du soutien apporté par l'Allemagne à l'Organisation des Nations Unies, et de sa généreuse hospitalité.

34. Comme l'accord relatif aux locaux conclu entre le Gouvernement allemand et l'Organisation des Nations Unies n'avait pas été définitivement mis au point avant les dates prévues pour le transfert, la réinstallation des divers organismes des Nations Unies à Bonn s'est faite sur la base d'un échange de lettres entre les deux parties, en attendant l'achèvement des négociations sur l'accord en question. Vu les coûts d'exploitation élevés des nouveaux locaux, le Gouvernement allemand est convenu que les organismes des Nations Unies à Bonn effectueraient un versement unique au titre des frais de fonctionnement jusqu'au 31 décembre 2009, tandis que le Gouvernement allemand continuerait de prendre à sa charge la majeure partie des dépenses et d'assurer l'entretien et l'exploitation du bâtiment. D'ici le 31 décembre 2009, de nouveaux arrangements auront été négociés entre le Gouvernement allemand et les organismes des Nations Unies à Bonn. Ces négociations devraient démarrer au plus tard en janvier 2008 et se conclure avant la fin septembre 2008.

IV. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

35. Après examen du présent document, la Conférence des Parties à sa huitième session souhaitera peut-être:

- a) Prendre note avec satisfaction de l'excellent niveau de collaboration entre le secrétariat et le pays hôte, la communauté scientifique, le secteur privé, le Land de Rhénanie du Nord-Westphalie et la ville de Bonn;
- b) Encourager le Gouvernement allemand à continuer de jouer son rôle de soutien aux processus de mise en œuvre de la Convention et à envisager de renforcer le rôle du centre de liaison désigné en mettant en place un organe de coordination national, auquel seront associées toutes les parties prenantes aux processus découlant de la Convention;
- c) Demander au secrétariat de continuer de faire rapport à la Conférence des Parties sur les arrangements administratifs qui seront prochainement mis en place.
